Amikacine Viatris 250 mg, 500 mg et 1 g, poudre pour solution injectable en flacon – [amikacine (sulfate d')]

PUBLIÉ LE 07/05/2024 - MIS À JOUR LE 30/10/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 22/03/2024

DCI
Amikacine (sulfate d')
Indications
Amikacine Viatris, poudre pour solution injectable est indiqué chez l'adulte et chez l'enfant en traitement curatif d'infections sévères dues à des espèces bactériennes identifiées ou suspectées, microbiologiquement sensibles à l'amikacine. Dans ces conditions, Amikacine Viatris, poudre pour solution injectable peut être utilisé dans les infections suivantes :

- Infections urinaires ;
- Endocardites ;
- Méningites ;
- Infections ostéo-articulaires ;
- Listérioses ;
- Infections de la peau et des tissus mous.

Les patients pouvant présenter une bactériémie associée ou suspectée d'être associée à l'une des infections citées ci-dessus

- Notamment dans des situations à risque (chocs septiques non documentés microbiologiquement, infections nosocomiales tardives, infections sur corps étranger) ;
- Notamment chez des sujets à risque (patients atteints de mucoviscidose, patients immunodéprimés, nouveau nés).

L'amikacine est généralement utilisée en association à d'autres antibiotiques, en particulier avec des bêtalactamines. Elle peut cependant être prescrite en monothérapie dans certaines situations cliniques, notamment dans le traitement d'infections urinaire.
Laboratoire exploitant
Viatris Santé

Observations particulières

- Situation en ville : tension ;
- Situation à l'hôpital : tension ;
- Contingentement quantitatif en ville et à l'hôpital ;
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Amukin 500 mg / 2 ml solution injectable initialement destinée au marché belge ;

Lettre d'information du laboratoire Viatris Santé en date du 26/10/2026 destinée aux professionnels de santé (30/10/2026)

- La spécialité Amikacine Viatris 250 mg, 500 mg et 1 g, poudre pour solution injectable en flacon faisant

également l'objet d'une utilisation par les vétérinaires, la vente à cet usage est temporairement suspendue ;

- La spécialité Amikacine Viatris 250 mg, poudre pour solution injectable est en rupture depuis mi octobre 2025 ;
- Les spécialités Amikacine Viatris 500 mg et 1g , poudre pour solution injectable sont en tension ;
- Date de remise à disposition prévue : indéterminée.

Un délai de quelques jours à plusieurs semaines peut être nécessaire pour la remise à disposition au niveau de l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, notamment jusqu'en pharmacie

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.